



Procès-verbal Conseil Municipal du 15 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 15 mai, à vingt heures deux, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Régis SARAZIN, Maire.

Présents : Hélène CHOPART, Catherine AMADO, Philippe BOTTIN, Josiane JURACEK, Noémie LOUREIRO, Arnaud LOEWENSTEIN, Joséphine BAERT, Pascal GENTIL, Souad ANCELOT, Sandrine TOSCANELLI, Hicham HAFID, Florence SUTRE, Frédéric MOUGENOT, Christine FONTAINE, Catherine JEULLAIN, Renaud ZUPPINGER, Bernadette MAILLARD, Stéphanie SANCHEZ.

Absents excusés qui ont donné pouvoir : Thomas MOINDROT a donné pouvoir à Noémie LOUREIRO, Jean-Michel CAZI a donné pouvoir à Josiane JURACEK, Gwendoline MICHENET a donné pouvoir à Philippe BOTTIN, Grégory PERON a donné pouvoir à Pascal GENTIL, Ralph GAÏL a donné pouvoir à Régis SARAZIN, Armelle BATISSE a donné pouvoir à Arnaud LOEWENSTEIN, Alexis BLONDEAU a donné pouvoir à Hélène CHOPART, Hélène LECOINTE a donné pouvoir à Catherine AMADO.

Absents excusés : Nicolas FAYETTE.

Absents non excusés : Néant.

Secrétaire de séance : Noémie LOUREIRO.

Ouverture de la séance à 20h02.

Monsieur Régis SARAZIN procède à l'appel et présente l'ordre du jour.

Approbation du précédent conseil à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi :

I- ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Approbation de la modification des statuts de la CAPM, relative au transfert des compétences facultatives « Participation à l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'EAU (SAGE) Marne et Beuvronne au titre de l'item 12 de l'article L211-7 du code de l'environnement » et « Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols »

Monsieur Régis SARAZIN présente le point.

A l'unanimité,

Décide d'émettre un avis favorable à la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux ci-annexés prévoyant la modification de l'Article 4 II – COMPÉTENCES FACULTATIVES :

K- Participation à l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Marne et Beuvronne au titre de l'item 12 de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, L- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols.

2. Modification du périmètre du SDESM par adhésion des communes de Bire-Comte-Robert, Le Pin, Saacy-sur-Marne, Charny et la Communauté de Communes Gâtinais Val de Loing

Monsieur Philippe BOTTIN présente le point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve l'adhésion des communes de Brie-Comte-Robert, Le Pin, Saâcy-sur-Marne, Charny et la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing ;

Autorise Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter préfectoral, l'adhésion précitée.

3. Motion relative aux mesures d'économies annoncées par l'Etat susceptibles d'affecter les finances locales à l'initiative de l'Association des petites villes de France

Monsieur Régis SARAZIN présente le point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte la motion présentée.

II. URBANISME

4. Identification des zones d'accélération pour les énergies renouvelables (ZAER) sur le territoire de la commune

Madame Hélène CHOPART présente le point.

Monsieur le Maire, après avoir consulté les membres de la Commission d'urbanisme le 23 avril 2024 et le Président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux (CAPM) le 24 avril 2024, présente les zones identifiées comme zones d'accélération pour le développement des énergies renouvelables ainsi que les arguments ayant conduit à ces propositions de zones.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Définit comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune, les zones figurant en annexe à la présente délibération.

Valide la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur le sous-préfet, référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de Seine-et-Marne, sous forme cartographiques (SIG) à l'adresse : <https://planification.climat-energie.gouv.fr>

5. Intégration des voiries des rues Fridingen et Louis Michel pour classement dans le domaine public

Madame Hélène CHOPART présente le point.

Les rues Fridingen (665 ml), Louise Michel (265 ml) et impasse des Écoles (95 ml) sont actuellement classées dans le domaine privé de la commune et sont constituées de plusieurs parcelles cadastrales. Ces voiries sont ouvertes à la circulation publique et que par conséquent, il convient de les classer dans le domaine public de la commune (voirie communale).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve ce transfert dans le domaine public communal des rues Fridingen, Louise Michel et de l'impasse des écoles et **Autorise** Monsieur le Maire à procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.



Dit que la longueur de voirie publique communale est portée à **22 753 ml**.

6. Acquisition de la parcelle F418 de la famille Fauvet d'une superficie de 1 160m²

Madame Hélène CHOPART présente le point.

Les Consorts Fauvet proposent de vendre à la Commune de Nanteuil-Lès-Meaux une parcelle de terrain sise « La fosse aux juifs ». Parcelle cadastrée F 418 pour une superficie de 1160 m² au prix de 34 800 €. La situation de cette parcelle située aux abords immédiats de la salle polyvalente et de l'école OBLIN peut représenter un intérêt pour les futurs aménagements et notamment l'agrandissement du parking.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée section F 418 pour une superficie de 1160 m² au prix de 34 800 € ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires ;

Dit que l'étude de Maîtres COURTIER-VIELPEAU-LE BARBÉ Notaires à Meaux sera chargée de nous assister dans la réalisation de cette cession.

7. Acquisition des parcelles AI356 et F816 de Madame Régine Cazé d'une superficie de 1 904m²

Madame Hélène CHOPART présente le point.

Madame Régine CAZÉ propose de vendre à la Commune de Nanteuil-Lès-Meaux deux parcelles sises « La fosse aux juifs ». Parcelles cadastrées AI 356 (1738 m²) et F 816 (166 m²) pour une superficie totale de 1904 m² au prix de 60 000 €. La situation de ces parcelles situées aux abords immédiat de la salle polyvalente et de l'école OBLIN peut représenter un intérêt pour les futurs aménagements et notamment l'agrandissement du parking.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve l'acquisition des parcelles cadastrées section AI 356 et F 816 pour une superficie totale de 1904 m² au prix de 60 000 € ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires ;

Dit que l'étude de Maîtres COURTIER-VIELPEAU-LE BARBÉ Notaires à Meaux sera chargée de nous assister dans la réalisation de cette cession.

8. Bien vacant situé chemin de la pièce Lucas parcelle AI 574

Madame Hélène CHOPART présente le point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide que le bien cadastré AI 574 sis Chemin de la Pièce Lucas pour une superficie de 684 m² sur lequel il existait un petit bâtiment est incorporé de plein droit dans le Domaine Privé de la Commune ;

Charge monsieur le Maire des formalités correspondantes.

9. Avis sur l'enquête publique relative au renouvellement de l'autorisation de dragage de la Marne et de gestion des sédiments

Madame Hélène CHOPART présente le point et informe le Conseil municipal qu'une enquête publique préalable à la demande d'autorisation environnementale présentée par HAROPA PORT Paris, pour le renouvellement de l'autorisation de dragage et de gestion des sédiments sur les ports qu'il exploite, pour la période 2024-2034 s'est déroulée du 02/04/2024 au 07/05/2024.

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal sur cette demande de renouvellement de l'autorisation de dragage de la Marne et de Gestion des sédiments par HAROPA PORT Paris.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Donne un avis favorable au renouvellement de l'autorisation de dragage de la Marne et de gestion des sédiments.

III. RESSOURCES HUMAINES

10. Création de la direction de la prévention, de la sécurité et de la tranquillité publiques

Madame Hélène CHOPART présente le point.

Le projet de mandat visant à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour offrir aux habitants les meilleures conditions de sécurité et de tranquillité publiques, notamment par des actions fortes de prévention, un programme d'actions de prévention au sein de la commune s'inscrit dans le cadre d'une politique locale de protection, notamment auprès des plus jeunes, des personnes vulnérables, d'aides aux victimes et d'accès au droit.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de créer une Direction Prévention Sécurité et Tranquillité Publiques.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

11. Création de deux postes de vacataires pour les traversées, au sein de la Police Municipale

Madame Josiane JURACEK présente le point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de créer 2 postes de vacataires, dédiés à la sécurité et à la traversée des enfants lors des entrées et sorties d'écoles et rattachés à la direction de la Police Municipale.

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

12. Création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe

Madame Hélène CHOPART présente le point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de créer 1 poste d'adjoint d'Animation Territorial Principal de 2^{ème} classe à temps complet ;

Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

13. Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Madame Hélène CHOPART présente le point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de créer 1 poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, à temps complet ;

Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

14. Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe

Madame Hélène CHOPART présente le point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de créer 1 poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2^{ème} classe, à temps complet ;

Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

15. Création de deux postes d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Madame Hélène CHOPART présente le point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de créer deux postes d'Adjoints Techniques Territoriaux principaux de 1^{ère} classe, à temps complet ;

Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

16. Création de deux postes d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Madame Hélène CHOPART présente le point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de créer deux postes d'Adjoints Techniques Territoriaux principaux de 2^{ème} classe, à temps complet ;

Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

17. Création d'un poste de technicien principal de 2^{ème} classe

Madame Hélène CHOPART présente le point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de créer un poste de Technicien Territorial principal de 2^{ème} classe, à temps complet ;

Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

IV. FINANCES

18. Approbation du Rapport annuel d'utilisation du FSRIF (Fonds de Solidarité des communes de la Région Ile de France) au titre de l'exercice 2023

Madame Noémie LOUREIRO présente le point.

Un rapport sur l'utilisation des dotations de solidarité doit être présenté chaque année au Conseil Municipal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Donne, acte à Monsieur le Maire de la présentation du tableau qui récapitule l'utilisation, pour l'année 2023 du Fonds de Solidarité de la Région Ile de France.

19. Modification de la délibération du 4 juin 2018 sur la Taxe Locale de Publicité Extérieure

Madame Noémie LOUREIRO présente le point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide

de fixer les tarifs suivants pour 2025 :

- Concernant les enseignes :

Enseignes					
Superficie ≤ à 7m ²	Non scellées au sol - Superficie entre 7m ² et 12m ²	Scellées au sol - Superficie entre 7m ² et 12m ²	Superficie entre 12m ² et 20m ²	Superficie entre 20m ² et 50m ²	Superficie supérieure à 50m ²
Exonération	Exonération	24,40€/m ²	24,40€ /m ²	48,80€ /m ²	97,70€ /m ²

- Concernant les dispositifs publicitaires et pré-enseignes :

Dispositifs publicitaires et pré enseignes (affichage non numérique)		Dispositifs publicitaires et pré enseignes (affichage numérique)	
Superficie ≤ à 50m ²	Superficie supérieure à 50m ²	Superficie ≤ à 50m ²	Superficie supérieure à 50m ²
24,40€/m ²	48,80€ / m ²	73,30 € / m ²	144,80 € / m ²

de maintenir l'exonération de plein droit des enseignes dont la superficie totale est inférieure ou égale à 7m² ;

d'exonérer, en application de l'article L2333-8 du CGCT, totalement :

- les enseignes non scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12m² ;
- les pré-enseignes inférieures ou égales à 1,5m² ;
- les dispositifs publicitaires dépendant des concessions municipales d'affichage ;
- les dispositions publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain ou de kiosque à journaux.

d'exonérer en application de l'article L2333-8 du CGCT, à hauteur de 50%, les enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12m² et inférieure ou égale à 20m² ;

d'indexer automatiquement, les tarifs de la taxe sur la publicité extérieure dans une proportion égale aux taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'avant dernière année, chaque année sans qu'il soit besoin de redélibérer ;

de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires au recouvrement de cette taxe et à la réviser chaque année.

20. Vente - reprise de la tondeuse Gianni Ferrari GTS230 dans le cadre de l'achat d'une nouvelle

Madame Noémie LOUREIRO présente le point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Accepte l'offre de la société BOUCHARD Enviromat pour la reprise de la tondeuse Ferrari Gianni GTS230 pour un prix de 6 000 € TTC, dans le cadre de l'achat d'une nouvelle tondeuse ;

Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire dans le cadre de la vente de cette tondeuse.

21. Décision modificative budgétaire n°1-2024

Madame Noémie LOUREIRO présente le point.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve la décision modificative n° 1 du budget principal de la Commune pour l'exercice 2024 tel que présentée, par chapitre.

La décision modificative n° 1 du budget principal de la Commune, pour l'exercice 2024 est équilibrée en section de fonctionnement à 0 €, et en section d'investissement à 7 200€, soit un total de 7 200 €.

V. QUESTIONS DIVERSES

→ Agglomération :

- Développement économique : défi inter-entreprises le 23/05 à 18 h
- Collecte : vers une période de test de la tarification incitative sur les communes de Boutigny, Forfry, Gesvres-le-Chapitre, Monthyon, Quincy-Voisins, Saint-Fiacre, Saint-Souplets, Villemareuil. Si test concluant, mise en place en 2028
- Musée de la Grande Guerre : tranchée en construction, livraison pour le 11/11, le mécénat fonctionne bien
- Tourisme fluvial : nouvelles croisières cet été, développement de la halte-fluviale de Meaux
- Piscine : livraison annoncée en 2029, dernière parcelle en cours de négociation
- Passage de la flamme à Meaux le 20/07

→ Elections européennes 9/06 : réunion des assesseurs mardi 21/05 à 18 h30

→ Commerces :

La Poste : les particuliers ne pourront plus aller à Mareuil à partir du 15 juin
Arrivée de l'As du prix à la place de Makla market

→ **Finances :**

- Obtention de la DETR de 56 000 € pour le changement des fenêtres de Dolto et de la PM (80 % du projet HT)

- Impayés : 26 RV à venir

→ **Social :** Préparation du plan canicule (ouverture le 1^{er} juin)

→ **Plan communal de sauvegarde** mis à jour

→ **Travaux :** demain matin, travaux de réfection du revêtement du rond-point Charles-de-Gaulle

→ **Manifestations à venir :**

- Jeudi 16 mai : conférence de Pascal Pioppi (19 h)

- Vendredi 17 mai : cérémonie de la Citoyenneté (19 h), soirée musicale au café de la Mairie, nuit du badminton

- Samedi 18 mai : Samedis olympiques rugby (de 14 h 30 à 17 h 30 stade Oblin)

- Samedi 25 mai : cross des écoles, café littéraire à la bibliothèque, Samedis olympiques golf

- Samedi 25 et dimanche 26 mai : expo Le Point des arts

- Dimanche 26 mai : brocante APE

- Jeudi 30 mai : thé dansant Génération seniors sur le thème des JO

- Dimanche 2 juin : carnaval

- Lundi 3 juin : atelier Génération seniors (Protéger ses données personnelles)

- Dimanche 9 juin : élections, marché campagnard, kermesse de la paroisse catholique

- Dimanche 16 juin : Foulées

- Vendredi 21 juin : Fête de la musique (place de la mairie)

- Samedi 13 juillet : feu d'artifice (sous réserve de l'accord de la préfecture)

- Vendredi 26 juillet : ouverture des JO

- Samedi 31 août : Forum des associations

- Dimanche 15 septembre : Festival de la Terre